

# Trois délivrances

---

Romains 1 – 8

Porret-Bolens L.

(Aux jeunes croyants)

ME 1911 page 163

Dieu est le Dieu bienheureux. Sa pensée est de sauver et de rendre heureux ceux que le péché a séparés de lui et plongés dans la misère. Dans ce but, il a fait le plus grand des sacrifices dans la personne de son Fils unique et bien-aimé (Jean 3: 16).

L'Evangile nous fait connaître le seul nom sous le ciel, qui soit donné parmi les hommes, par lequel il nous faille être sauvés (Actes des Apôtres 4: 12). Et cet Evangile «est la puissance de Dieu en salut à quiconque croit» (Romains 1: 16).

L'épître aux Romains nous présente un remarquable exposé de l'Evangile de Dieu. Nous le voyons, Dieu est *la source* de l'Evangile, et son Fils en est *le sujet*. C'est: «l'Evangile de Dieu touchant son Fils» (1: 1-3), la révélation de la justice de Dieu sur le principe de la foi pour la foi (verset 17). En venant répondre à l'état du pécheur, il procure à celui qui le reçoit une pleine délivrance. Or, nous avons besoin d'être délivrés:

1. de *la culpabilité* qui pèse sur nous à cause de nos péchés;
2. de notre état en Adam, de *la puissance du péché* sur nous; et
3. de la *présence du péché* dans notre chair mortelle.

Nous nous arrêterons d'abord sur la première de ces choses.

---

Avant d'appliquer le remède au mal dont nous sommes atteints, Dieu veut premièrement nous apprendre à connaître ce mal; et qui peut nous renseigner sûrement si ce n'est lui. Et c'est ce qu'il va faire.

L'état de l'homme est placé devant nous du verset 18 du chapitre 1, au verset 20 du chapitre 3. En trois tableaux successifs, passent sous nos yeux:

1. Les *païens* qui possédèrent la connaissance de Dieu en Noé et qui avaient devant eux le témoignage de la création.
2. Les «*moralistes*», qui avaient de beaux préceptes, mais n'y conformaient pas leur conduite.
3. Les *Juifs*, objets des soins de Dieu, mais qui furent loin d'y répondre.

Quelle est la pensée de Dieu au sujet de ces trois classes? Quant à la première, la juste sentence de Dieu est que ceux qui commettent de telles choses sont dignes de mort (1: 32).

Quant à ceux qui traçaient aux autres le chemin à suivre, sans y marcher eux-mêmes, ils n'échapperaient pas au jugement de Dieu (12: 1-4).

Enfin, pour ce qui est des Juifs, qui avaient la loi comme règle de leurs actions, ils n'avaient pas lieu de se glorifier de leur condition. Leurs propres Ecritures les condamnaient (chapitre 3).

Donc, les uns et les autres étaient totalement en défaut quant à la justice, et l'Ecriture disait des plus favorisés d'entre eux: «Or nous savons que tout ce que la loi dit, elle le dit à ceux qui sont sous la loi, afin que toute bouche soit fermée et que *tout le monde soit coupable devant Dieu*» (3: 19).

Voilà ce dont il est nécessaire que nous soyons pleinement convaincus avant de pouvoir recevoir le message du salut. Ce tableau de l'état de l'homme, intercalé entre le verset 17 du chapitre 1, où il est fait mention pour la première fois de la justice de Dieu, dans cette épître, et le verset 21 du chapitre 3, où ce sujet est repris et développé, n'est nullement une parenthèse dans le grand sujet qui nous est présenté. L'étendue de ce passage, et les détails qu'il renferme, nous en montrent suffisamment l'importance. Si l'Evangile *nous révèle la justice de Dieu*, Christ — sa personne et son oeuvre — nous apprenons aussi que *la colère de Dieu est révélée du ciel* contre l'impiété et l'iniquité des hommes. Ceci n'est-il pas de nature à nous amener à nous humilier, à nous juger nous-mêmes, devant Dieu? Il faut que nos consciences soient saisies de notre culpabilité et que nous soyons conduits à la confesser à Dieu sans réserve. Est-il un croyant qui n'ait pas connu les angoisses d'une conscience atteinte par le sentiment de ses péchés contre Dieu?

## **Délivré de votre culpabilité.**

Lecteur, inconverti peut-être, ne vous reconnaissez-vous pas dans cet exposé de l'état de l'homme tracé par le Saint Esprit? Plût à Dieu que vous fussiez conduit à vous écrire repentant: «Je suis cet homme-là; malheur à moi!» Si telles sont vos dispositions, écoutez maintenant l'Evangile de Dieu, il vous fera connaître comment vous pouvez être délivré de votre culpabilité.

Nous l'avons remarqué, au verset 17 du chapitre 1, la justice de Dieu est révélée dans l'Evangile sur le principe de la foi. Telle est la réponse que Dieu donne maintenant à votre état. La chose est rappelée et largement développée dès le verset 21 du chapitre 3. Comme nous l'apprenons, cette justice Christ lui-même — est en *faveur de tous*, et *sur tous ceux qui croient*. Ecoutons, à ce sujet, cette déclaration importante: «Mais maintenant, sans loi, la justice de Dieu est manifestée, témoignage lui étant rendu par la loi et par les prophètes, la justice, dis-je, de Dieu par la foi de Jésus Christ envers tous, et sur tous ceux qui croient; car il n'y a pas de différence, car tous ont péché et n'atteignent pas à la gloire de Dieu» (3:

21-23). *La foi* — vous l'entendez — est le moyen d'avoir part à cette justice; elle est appelée la foi de Jésus Christ, car elle a Christ pour objet et procède de Lui.

Trois choses nous sont rappelées dans ce qui suit, relativement à la justice de Dieu:

1. La justification du pécheur est absolument gratuite, Dieu n'exigeant rien de lui sinon la foi, qui met en quelque sorte son sceau sur les paroles de Dieu.
2. La grâce seule, la pure et libre grâce de Dieu, est la source de la justification.
3. L'oeuvre de Christ est le moyen par lequel nous pouvons l'obtenir. Ainsi, Dieu se montre juste en justifiant celui qui est de la foi de Jésus (3: 26).

Au chapitre 4, l'Écriture nous présente deux exemples, ceux d'Abraham et de David, pour nous montrer que ces deux illustres ancêtres du peuple juif n'ont pas été justifiés autrement devant Dieu que par la foi, l'un avant la loi, l'autre sous la loi: «Abraham crut Dieu», est-il écrit, «et cela lui fut compté à justice» (4: 3). Et nous lisons encore: «Or ce n'est pas pour lui seul qu'il a été écrit que cela lui a été compté, mais aussi pour nous à qui il sera compté, à nous qui croyons en celui qui a ressuscité d'entre les morts Jésus, notre Seigneur, lequel a été livré pour nos fautes et qui a été ressuscité pour notre justification» (4: 23-25).

Quelle part l'homme a-t-il prise dans tout ce travail? Absolument aucune, sinon par ses péchés. Celui qui a livré son propre Fils, l'a aussi ressuscité d'entre les morts, après qu'il eut accompli l'oeuvre de la réconciliation. Il manifesta ainsi quelle est pour lui l'excellence de la personne et la perfection du sacrifice de notre divin Substitut, déclarant, par cet acte même, que la dette du croyant est intégralement acquittée, qu'il est à tout jamais délivré de sa culpabilité. Une triple bénédiction devient sa part immédiate: 1° *Le passé* de celui qui croit est parfaitement réglé; il possède la paix avec Dieu par notre Seigneur Jésus Christ, relativement à tous ses péchés. 2° *Son présent* le place dans la faveur de Dieu, qui est meilleure que la vie; et 3° *L'avenir* qui lui est réservé n'est rien moins que la gloire de Dieu dans l'espérance de laquelle il peut se glorifier (5: 1-3).

Remarquons-le: tout est de Dieu, dans cette précieuse délivrance, de même que ce qui en résulte: la *paix avec Dieu*, la *faveur de Dieu*, la *gloire de Dieu*. Notons bien que celui qui se trouvait dans l'impossibilité d'atteindre à la gloire de Dieu peut désormais se réjouir d'y avoir part (3: 23). Au surplus — bénédiction suprême! — il a le privilège de pouvoir se glorifier en Dieu lui-même, par lequel nous avons obtenu la réconciliation. (5: 11).

---

A partir du verset 12 du chapitre 5 de cette épître, nous entrons dans une nouvelle division qui s'étend jusqu'à la fin du chapitre 8. Ici, il n'est plus question de ce que *nous avons fait* de nos péchés et du moyen d'en être délivrés, mais de ce que *nous sommes*, de notre état en Adam. Précédemment nous avons les fruits de l'arbre, maintenant nous trouvons l'arbre lui-même et le moyen d'en finir avec lui.

Deux chefs de race, Adam et Christ, sont devant nous; le premier a légué à ses descendants le péché et la condamnation; le second leur a acquis la justice et la vie éternelle.

Une question se pose: Comment pouvons-nous être délivrés de notre état en Adam et de ce qui s'y rattache? Romains 6 nous donne la réponse: *Par notre mort avec Christ*, dont le baptême chrétien est l'image (6: 3, 4). La foi reçoit cette vérité. De sorte que pour Dieu et pour la foi notre vieil homme, avec sa responsabilité propre, n'existe plus: il a pris fin dans la mort de Christ sur la croix. Dorénavant Dieu voit le croyant dans une position toute nouvelle: il est en Christ devant Lui.

A la joie du premier moment succède parfois, pour le nouveau-né en Christ, une triste déception quand il retrouve le péché en lui, ce péché qu'il croyait pour jamais disparu. Hélas! il peut même arriver à douter de sa conversion. Pourtant Romains 6 l'a prévenu, en lui rappelant que ce n'est pas le péché qui est mort, mais plutôt nous qui sommes morts au péché, par notre mort avec Christ; et que nous sommes invités à nous tenir pour tels (6: 11). C'est ainsi que nous sommes délivrés de notre état en Adam et de notre ancien maître: le péché. Nous sommes à un autre, à Celui qui est ressuscité d'entre les morts, afin que nous portions du fruit pour Dieu.

Mais il n'est pas possible de réaliser cette vérité, si nous n'avons pas fait connaissance avec nous-mêmes tout d'abord, si nous n'avons pas *expérimenté ce que nous sommes*. Quelqu'un l'a dit: «Il faut l'expérience pour apprendre une chose qui ne s'acquiert que par l'expérience».

## Délivrée de la puissance du péché

Le jeune croyant, quand il découvre les mouvements de sa vieille nature, cherche à les refréner. Amené à Dieu, en qui il a pu se glorifier, il aspire à la sainteté que la présence de Dieu réclame et s'efforce de la réaliser au moyen de ses propres forces. De là le débat plus ou moins long, signalé au chapitre 7, où l'âme née de nouveau, mais moralement sous la loi, s'efforce de vaincre le péché, sans y réussir. La lutte qui recommence toujours finit invariablement par une défaite. A bout de forces et de ressources, l'âme fatiguée d'elle-même dans cette lutte sans issue, sentant qu'elle a besoin, non d'un aide, mais d'un Libérateur, s'écrie: «*Misérable homme que je suis, qui me délivrera?*» Elle a besoin d'être: délivrée de la puissance du péché trop forte pour elle. Arrivée à ce point, la délivrance est immédiate, en sorte que l'âme affranchie peut sur-le-champ rendre grâces à Dieu. Lorsque l'âme, à l'extrémité, saisit pour elle-même la plénitude de l'oeuvre de Christ comme répondant à son état, elle voit que Dieu a déjà pourvu à sa délivrance dans le sacrifice de son Bien-aimé. C'est pourquoi elle peut se réjouir et bénir Dieu sans retard.

Elle comprend maintenant qu'elle n'est plus dans la chair et sous la loi, mais en Christ devant Dieu. Qui aurait pu faire face à cet état, si ce n'est Dieu lui-même dans ses ressources infinies? Aussi lisons-nous: «Car ce qui était impossible à la loi, en ce qu'elle était

faible par la chair, Dieu, ayant envoyé son propre Fils en ressemblance de chair de péché, et pour le péché, a condamné le péché dans la chair, afin que la juste exigence de la loi fût accomplie en nous, qui ne marchons pas selon la chair, mais selon l'Esprit» (8: 3, 4).

Durant ce pénible et inévitable débat pour arriver à l'affranchissement du péché, mentionné au chapitre 7, l'âme délivrée a appris trois leçons importantes

La première (verset 18) c'est qu'en elle-même, en sa chair — et elle le sait par expérience — n'habite aucun bien.

La seconde (versets 19-21), que la vieille nature continue à exister chez le croyant, et qu'elle n'est ni changée, ni améliorée par la présence de la nouvelle vie.

La troisième (versets 22, 23), que, laissée à elle-même, sa force est nulle pour faire le bien. Deux natures, ayant chacune sa loi respective, sont en elle, mais la nouvelle a, pour ainsi dire, supplanté la vieille au moment de la délivrance. C'est ce dont l'arbre greffé nous donne un exemple remarquable. Laissé à lui-même, le sauvageon ne donnera que de mauvais fruits; les soins et la culture en augmenteront le rendement, mais la qualité restera la même; elle est selon la nature de l'arbre. Pour obtenir de bons fruits, il faut en finir avec l'arbre lui-même, en décapitant le vieux tronc. On y insérera alors un rameau d'un bon arbre, et celui-ci finira par devenir l'arbre lui-même: un bon arbre qui portera de bons fruits. Remarquons-le, deux natures différentes se trouvent dans ce nouvel arbre; mais la nouvelle a, en quelque sorte, supplanté l'ancienne. Il reste vrai que, si l'ancien tronc bourgeonne et se met à porter du fruit, celui-ci sera toujours de la nature du sauvageon; mais le cultivateur intelligent ne laissera pas les mauvais bourgeons se développer; à mesure qu'ils se montreront, il les retranchera soigneusement. Ainsi, il a un bon arbre, qui ne peut porter que de bons fruits, quoique deux natures soient en lui. La présence de la chair, du péché en nous, ne rend pas la conscience mauvaise, ne nous trouble pas; mais son *action* en nous a cet effet. C'est pourquoi il importe que, par le Saint Esprit, duquel nous avons été scellés — et qui est la puissance de la nouvelle vie — nous appliquions la mort à toutes les manifestations de la vieille nature (8: 13). C'est à la suite des expériences décrites en Romains 7, que l'âme, affranchie de la puissance du péché, peut réaliser la vérité présentée au chapitre 6. Ces choses sont à la base de la vie du chrétien, de sa marche dans ce monde. Qu'il est précieux de le savoir! 1° Nous sommes morts avec Christ 2° Nous avons à nous tenir pour tels, pour morts au péché et pour vivants à Dieu. 3° Il importe que nous réalisions pratiquement la chose en appliquant la mort aux manifestations intérieures de la vieille nature, et cela par la puissance du Saint Esprit. Le chapitre 8 décrit notre nouvelle position en Christ devant Dieu. La première partie surtout est une réponse à la fin du chapitre 7. Nous apprenons que la nouvelle vie, Christ et le Saint Esprit sont employés pour désigner notre nouvelle condition devant Dieu (versets 6, 9, 10). A partir du verset 12, le Saint Esprit est mentionné comme une personne divine que le croyant possède, conjointement avec la nouvelle vie. Et à la fin du chapitre 8, nous avons encore Dieu pour nous (versets 31-39). Quelle plénitude de délivrance et de bénédiction nous possédons ainsi de la part de Dieu en Christ!

---

## Délivrés de la présence du péché en nous

Les exhortations sont en rapport avec les vérités présentées dans cette épître: nous sommes exhortés, par les compassions de Dieu — révélées dans l'Évangile — «à présenter nos corps en sacrifice vivant, saint, agréable à Dieu, ce qui est notre service intelligent» (12: 1).

Mais nous le savons, la chair, notre mauvaise nature est en nous aussi longtemps que nous sommes dans le corps de notre abaissement. Le moment viendra, et il n'est pas éloigné, où nous serons délivrés de la présence du péché en nous, car nous attendons *l'adoption*, la délivrance du corps: la chose est en espérance. La création soupire et est en travail jusqu'à maintenant; elle attend la révélation des fils de Dieu, le moment bienheureux où ils seront manifestés avec Christ; le chrétien est, pour ainsi dire, l'organe intelligent de ces soupirs, et lui aussi attend le corps glorieux qui lui est destiné et qu'il revêtira à la venue de Christ. Présentement déjà, nous avons conscience de notre adoption et nous en jouissons, mais la manifestation parfaite de la chose est réservée au moment où nous serons revêtus d'un corps glorieux, pareil à celui du Rédempteur. «Car aussi, dans cette tente, nous gémissons» — et voici quelle est la cause de ce gémissement — «désirant avec ardeur d'avoir revêtu notre domicile qui est du ciel... Car aussi nous qui sommes dans la tente, nous gémissons, étant chargés; non pas que nous désirions d'être dépouillés, mais nous désirons d'être revêtus, afin que ce qui est mortel soit absorbé par la vie. Or celui qui nous a formés à cela même, c'est Dieu, qui nous a aussi donné les arrhes de l'Esprit» (2 Corinthiens 5: 2-5). Si nous avons en perspective une telle délivrance, l'objet de notre attente immédiate est Christ lui-même: «Car notre bourgeoisie est dans les cieux, d'où aussi nous attendons le Seigneur Jésus Christ comme Sauveur, qui transformera le corps de notre abaissement en la conformité du corps de sa gloire, selon l'opération de ce pouvoir qu'il a de s'assujettir même toutes choses» (Philippiens 3: 20, 21). Nos personnes — corps, âme et esprit — ayant été rachetées par le sang du Sauveur, le salut sera complet quand nos corps y participeront. Nous attendons cela avec patience, sachant que ce que Dieu a promis il l'accomplira certainement.

Quel Dieu que Celui qui a daigné s'occuper ainsi de nous pour nous sauver au prix du sacrifice de son Bien-aimé! Individuellement, il nous a préconnus et prédestinés à être conformes à l'image de son Fils, pour qu'il soit premier-né entre plusieurs frères.

A Celui qui est puissant pour nous affermir, selon cet Évangile; au Dieu qui seul est sage, par Jésus Christ, — à lui soit la gloire éternellement Amen.